



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le ONZE AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 21 mars et 4 avril 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA– A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE - **Adjoints**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY - J. DUBOIS – J.L. GIRAUD - J. HENSELER- S. LAINE - E. MENUT – N. PIGAGLIO - A. RASKIN - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - P. GINER (pouvoir à N. PIGAGLIO) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - J. RAYNAUD (pouvoir à M. BODY)

CRÉATION DE L'ESPACE CULTURE – JEUNESSE VALIDATION PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE ÉDUCATIF ET SOCIAL.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le 19 novembre 2018, il a été acté la création d'un espace « Culture et Jeunesse » au sein du quartier du « Collet de Christine » réunissant sur un même site la nouvelle médiathèque et le nouveau centre de loisirs, délibération n° 2018-11-19/002.

Pour cela il a été proposé de réhabiliter la Bastide du Coulet, tout en rajoutant un bâtiment moderne pour augmenter de façon significative la superficie actuelle du centre de loisirs.

CONSIDERANT que la commune de Tourrettes porte un projet ambitieux correspondant à la création d'un espace culture et jeunesse.

CONSIDERANT que le décret sur la Dotation Générale de Décentralisation paru le 7 juillet 2010 et la circulaire d'application, en date du 17 février 2011, ont introduit un nouvel élément d'importance dans le cadre de la préparation des dossiers de demande de financement lié à une bibliothèque/médiathèque. Il s'agit du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social. La notion de PSCES provient des musées (elle a été introduite par la loi de 2002) et est en usage régulier au sein de ces institutions.

Il s'agit d'un outil de gouvernance et de pilotage stratégique des établissements. Au-delà de la simple programmation liée à la construction, le projet scientifique et culturel détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement pour une période d'au moins cinq ans.

CONSIDERANT que le PSCES appliqué à la lecture publique doit donc faire figurer des éléments comme un préambule rappelant l'histoire de l'établissement, une analyse de la situation économique et socioculturelle du territoire, un état des lieux des forces et des faiblesses, une présentation claire des objectifs politiques, le programme d'actions détaillé.

Le PSCES est un document stratégique qui doit faire l'objet d'une validation.

DECIDE

- **DE VALIDER** le projet culturel scientifique éducatif et social.
- **DE CHARGER** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr